

1. Formules de calcul selon les dates auxquelles les services ont été effectués

Pour un stagiaire avant le 1^{er} mai 1976 après 18 ans

Retenues	Contributions
Premier traitement indiciaire brut de titulaire (ou indice brut de titularisation), multiplié par nombre de jours multiplié par 6, divisé par 360, multiplié par 100	Premier traitement indiciaire brut de titulaire (ou indice brut de titularisation), multiplié par nombre de jours multiplié par 12, divisé par 360, multiplié par 100

Pour un stagiaire avant le 1^{er} mai 1976 avant 18 ans

Retenues	Contributions
Traitement indiciaire brut perçu (ou indice brut) perçu pour la période de stage, multiplié par le taux CNRACL	Traitement indiciaire brut perçu (ou indice brut) perçu pour la période de stage, multiplié par le taux CNRACL

Pour un stagiaire et un titulaire après le 1^{er} mai 1976

Retenues	Contributions
Traitement indiciaire brut perçu pour la période, multiplié par le taux CNRACL	Traitement indiciaire brut perçu pour la période, multiplié par le taux CNRACL

2. Cas pratique : bases de calcul pour les cotisations CNRACL et les cotisations versées au régime général

Périodes à régulariser	Bases de calcul	Retenues				Contributions				
		CNRACL	SPP	Prime de feu	Total CNRACL	CNRACL	SPP	Total CNRACL	FCCPA	
du 01/12/1990 au 31/12/1990 Traitement brut perçu Supplément NBI	1 431,82 €	8,90 % 127,43 €	2 % 28,64 €	/	156,07 €	19,70 % 282,07 €	/	282,07 €	0,20 % 2,86 €	
du 01/01/1991 au 31/01/1991 Traitement brut perçu Supplément NBI	1 439,18 €	8,90 % 128,09 €	2 % 28,78 €	0,60 %	156,87 €	19,70 % 283,52 €	1,20 % 17,27 €	300,79 €	0,20 % 2,88 €	
du 01/02/1991 au 31/07/1991 Traitement brut perçu Supplément NBI	8 635,06 €	7,85 % 677,85 €	2 % 172,70 €	0,60 %	850,55 €	21,30 % 1 839,27 €	1,20 % 103,62 €	1 942,89 €	0,20 % 17,27 €	
du 01/08/1991 au 31/10/1991 Traitement brut perçu Supplément NBI	4 361,33 €	7,85 % 342,36 €	2 % 87,23 €	0,60 %	429,59 €	21,30 % 928,96 €	1,20 % 52,34 €	981,30 €	0,20 % 8,72 €	
Total des cotisations CNRACL					1 593,08 €				3 507,05 €	31,73 %
Cotisations versées au régime général					- 1 000,00 €				- 2 500,00 €	
Total restant dû					593,08 €				1 007,05 €	31,73 %